

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 840

présenté par

M. Herth, Mme Chapelier, M. Lamirault, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier,
Mme Valérie Petit et Mme Sage

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« sociaux »,

insérer les mots :

« et des objectifs de développement durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de fortifier la portée du dispositif d'affichage environnemental envisagé, il est proposé d'étendre le possibilité de cet affichage non au seuls critères sociaux, mais aux 17 objectifs du développement durable définis par l'Organisation des Nations Unies.

Cette mesure permettrait aux producteurs de bien et de services, de pouvoir valoriser leurs produits et d'informer parfaitement les consommateurs sur leur bilan en matière de respect de tous les objectifs du développement durable, et non pas seulement certains critères.